

Charte des algorithmes d'Aotearoa Nouvelle-Zélande — un cadre volontaire encore loin d'une adhésion universelle

AI in the Public Sector · Bonne pratique · Nouvelle-Zélande

Score de qualité : 53/100

Niveau de preuve : Descriptif / auto-déclaré

Résumé

Lancée en 2020 après un examen gouvernemental des algorithmes en 2018, la Charte des algorithmes néo-zélandaise engage les organismes publics sur des principes de transparence, mais seulement une trentaine d'organismes éligibles l'avaient signée en 2024, un examen de 2021 ayant relevé des organismes à forte utilisation de données qui n'y avaient pas encore adhéré.

Dimensions clés

Dimension	Score
Evidence of impact / measured public value	1/3
Transparency, fairness & accountability	2/3
Transferability / demonstrated replication	2/3
Scalability beyond pilot	1/3
Governance, capability & sustainability	2/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-17

[Stats NZ](#) — consulté le 2026-09-17

[data.govt.nz](#) — Algorithm Charter for Aotearoa New Zealand — consulté le 2026-09-17

[Buddle Findlay](#) — Regulation of algorithm use in New Zealand government processes — consulté le 2026-09-17

Citer — Evidoria. *Charte des algorithmes d'Aotearoa Nouvelle-Zélande — un cadre volontaire encore loin d'une adhésion universelle*. ID persistant : 40218f1c-025b-4e20-8ca5-f93d885e7a88.